

**ASSOCIATION DE PREVENTION DE SANTE AU TRAVAIL
D'INDRE ET LOIRE
En abrégé « APST 37 »
ASSOCIATION A BUT NON LUCRATIF REGIE PAR LA LOI DU 1ER JUILLET 1901
2 Avenue du Professeur Alexandre Minkowski
37170 CHAMBRAY LÈS TOURS**

**RELEVÉ DE DECISIONS DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 6 SEPTEMBRE 2021**

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis le 6 septembre 2021 à 17 h 00 sur convocation du Président, faite conformément aux statuts, au siège social de l'Association susmentionné.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

- Sont présents ou représentés l'ensemble des représentants des employeurs,
- Sont absents l'ensemble des représentants des salariés,
- Sont également présents Monsieur Hervé CIBOIT, Directeur de l'APST37, Madame Aline LANDOIS, Directrice adjointe, le Docteur Gilles LEVERY, Médecin du travail – Médecin coordonnateur

La réunion s'est effectuée en présentiel.

Ordre du jour

1. Activité et budget 2021
2. Projet de changement de notre logiciel métier au profit de PADOA
3. Contours de la nouvelle Législation
4. Election du Trésorier
5. Election du Secrétaire
6. Election d'un Membre représentant des salariés au bureau
7. Affectation des Médecins du travail
8. Questions diverses

1. Activité et budget 2021

Les Administrateurs ont échangé sur l'obligation vaccinale et l'évolution du budget 2021.

2. Projet de changement de notre logiciel métier au profit de PADOA

La réunion du Conseil d'Administration a commencé par la présentation du Projet de changement de notre logiciel métier au profit de PADOA. La présentation a été faite par le Responsable des Moyens Généraux et le Responsable Informatique. De nombreux échanges ont eu lieu entre Administrateurs.

La résolution suivante a été adoptée :

« Après avoir pris connaissance de la genèse du projet de changement du logiciel métier, de la présentation du logiciel Padoa ainsi que de son budget, des réflexions formulées par les différents utilisateurs de l'APST37, de l'apport au bénéfice des entreprises adhérentes et de leurs salariés, des avis du CSE, de la CMT et de la Commission de Contrôle, le Conseil d'Administration approuve le projet de changement du logiciel PREVENTIEL au profit du logiciel PADOA, avec un objectif de mise en place début 2022 pour l'ouverture du portail déclaratif adhérent. »

Le Conseil d'Administration souligne l'attention toute particulière à apporter à l'accompagnement tant au corps médical qu'aux autres personnels de l'APST37, selon les besoins exprimés. »

M cw

3. Contours de la nouvelle Législation

Un échange a lieu sur le texte voté cet été.

Il a été convenu de continuer l'analyse de ce texte et des décrets à venir.

4. Election du Trésorier
5. Election du Secrétaire
6. Election d'un Membre représentant des salariés au bureau

En l'absence de réponses aux demandes de candidatures formulées auprès des administrateurs représentants des salariés pour les trois fonctions du bureau pour les représentants des salariés (Trésorier, Secrétaire et membre du bureau), il n'a pu être procédé au vote concernant ces trois fonctions.

Il est ainsi fait le constat de carence pour ces 3 fonctions.

7. Affectation des Médecins du travail

La Résolution suivante est approuvée :

« Le Conseil d'Administration a reçu communication de la liste réactualisée des médecins nommés au sein de l'APST37 et de leur affectation. La liste des entreprises concernées est annexée dans l'espace Administrateurs.

Le Conseil d'Administration valide la nomination de chacun des médecins figurant sur cette liste, ainsi que leur affectation.

Le Conseil d'Administration prend acte que cette affectation peut être amenée à évoluer selon les souhaits et les charges respectives des médecins, voire des demandes adhérents, sous réserve de l'acceptation des médecins. »

Didier DESASSIS
Président

Christophe WARRICK
Administrateur